

Ces curieux « droits de l'homme » que l'ONU et la CEDH prétendent imposer



Article rédigé par *Le Sélection du jour*, le 29 octobre 2018

Source [Le Sélection du jour] **Une série de condamnations fulminées ces derniers jours par les Nations unies et par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) suscitent de nouvelles interrogations sur le pouvoir des juges et des experts de ces organismes supranationaux.** Quelle est leur légitimité à prétendre dicter la loi en faisant la leçon aux Etats et aux peuples ? Et sur quelle conception des droits de l'homme leurs jugements sont-ils fondés ?

Mardi 23 octobre, un groupe d'experts du Comité des droits de l'Homme des Nations unies a critiqué la France pour avoir verbalisé, en 2012, deux femmes qui portaient le voile islamique intégral, en réclamant une compensation pour les plaignantes et une révision de la loi française qui a prohibé le niqab en 2010. C'est « non seulement une ingérence insupportable dans les affaires intérieures de notre pays mais aussi, sur le fond, un terrible message envoyé à toutes les femmes opprimées par le totalitarisme islamiste » s'insurge le président du groupe Les Républicains au Sénat, Bruno Retailleau. « Le voile intégral, symbole de domination de la femme dans toute une partie de monde mais aussi étendard de l'Islam politique et de la barbarie ne peut pas avoir sa place dans notre pays. » En conséquence, le sénateur demande au président de la République que « la France se retire provisoirement du Comité des droits de l'homme de l'ONU et n'envisage de le réintégrer qu'après avoir émis de nouvelles réserves obligeant le Comité à reconnaître la conception française de la laïcité. » En août dernier, la France avait déjà été blâmée par ce même Comité des droits de l'homme pour le licenciement d'une femme voilée employée dans une crèche.

> Rappelons que c'est l'ambassadeur de l'Arabie saoudite à l'ONU qui a pris le 21 septembre, la tête du Conseil des droits de l'homme, chargé notamment de choisir les experts chargés de rapporter les atteintes à ces droits dans le monde. On serait surpris qu'il œuvre à faire reconnaître par le Conseil la conception française de la laïcité !

En revanche, le nouveau président du Conseil des droits de l'homme de l'ONU a dû se féliciter de la confirmation par les juges de la Cour européenne des droits de l'homme, de la condamnation d'une Autrichienne qui avait évoqué en public la «pédophilie» de Mahomet. Lors d'une conférence organisée au sein du FPÖ (Parti libéral autrichien) intitulée «connaissance élémentaire de l'islam», la conférencière avait dit à propos du mariage de Mahomet avec une fillette de 6 ans et de sa consommation à l'âge de 9 ans : «Comment appelons-nous cela, si ce n'est de la pédophilie?» La conférencière voulait notamment alerter sur la pratique du mariage des mineurs dans l'islam, suivant l'exemple de Mahomet. Elle avait contesté en 2012 sa condamnation devant la Cour européenne des droits de l'homme, mais celle-ci a confirmé la décision des juges autrichiens, jeudi 25 octobre.

Ce même jeudi 25 octobre, la CEDH, dont l'Italie est une des cibles favorites, a jugé que ce pays n'aurait pas dû prolonger les conditions de détention strictes de Bernardo Provenzano, le sanglant « parrain » du clan mafieux Corleone, mort en juin 2016 à 83 ans, après une décennie de prison. Des conditions « inhumaines », selon les juges européens. La réponse du gouvernement italien ne s'est pas fait attendre : « Les comportements inhumains étaient ceux de Provenzano » a taclé le vice-premier ministre italien Luigi Di Maio.

Dans un entretien au Figaro, Grégor Puppinck, directeur de l'ECLJ, dénonce des décisions qui, s'agissant de l'islam, font primer les objectifs de «tolérance mutuelle» et de «coexistence pacifique» sur la liberté de

pensée et d'expression au nom du «vivre-ensemble ». « La société européenne ne doit pas renoncer à être fondée sur la justice et la vertu qui sont, par définition, intransigeantes » ajoute-t-il. C'est aussi cette intransigeance -à l'encontre d'un mafieux des plus cruels- que la CEDH reproche à la justice italienne. Qu'il s'agisse d'islamistes ou de mafieux, l'ONU et la CEDH ont l'art de retourner les droits de l'homme contre le bien et la sécurité des peuples. On s'étonnera ensuite de la montée des « populismes »...